



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SCEA de Bel Air  
56500 La Chapelle-Neuve**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du lundi 31 juillet 2023 à 9h00 au lundi 28 août 2023 à 17h00** en mairie de La Chapelle-Neuve concernant la demande d'enregistrement présentée par la SCEA de Bel Air, dont le siège social est situé au lieu-dit « Bel Air » 56500 La Chapelle-Neuve, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage porcin devant comporter 2 434 animaux équivalents.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de La Chapelle-Neuve aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au 28 août 2023 à 17h00 :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de La Chapelle-Neuve ;
- ou les adresser au préfet :
  - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)